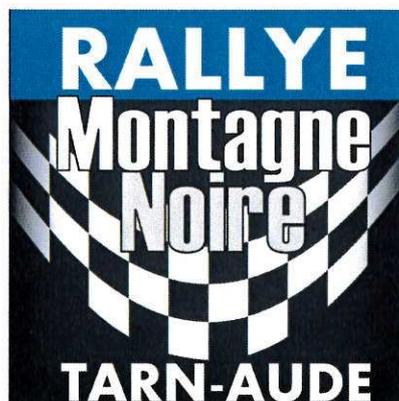


ASA des MONTS D'AUTAN
et ASA CORBIERES

ECURIE MONTAGNE NOIRE



**40^{ème} RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE
TARN - AUDE**



COUPE DE FRANCE DES RALLYES – Coef. 4

26, 27 et 28 Juillet 2019

www.rallyemontagnenoire.com

REGLEMENT

MODERNE

Attention !!

RECONNAISSANCES REGLEMENTEES

Conformément à l'article 6.2 de la réglementation sportive 2019, les reconnaissances seront réglementées de la façon suivante :

RECONNAISSANCES AUTORISEES					
Samedi	20	Juillet	08H00 / 12H00	E.S. 1 / 2	
			14H00 / 18H00	E.S. 3 / 4 / 5	
Dimanche	21	Juillet	08H00 / 12H00	E.S. 1 / 2	
			14H00 / 18H00	E.S. 3 / 4 / 5	
ou					
Mercredi	24	Juillet	08H00 / 12H00	E.S. 1 / 2	
			14H00 / 18H00	E.S. 3 / 4 / 5	
Jeudi	25	Juillet	08H00 / 12H00	E.S. 1 / 2	
			14H00 / 18H00	E.S. 3 / 4 / 5	

Nombre de passages limité à 3

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES EPREUVES SPECIALES EN SENS INVERSE, sous peine des sanctions prévues au règlement FFSA

Voitures de Série – Equipements limités

LIMITATION DE VITESSE EN RECONNAISSANCE



Entre ces DEUX PANNEAUX, vous devez respecter une VITESSE MAXIMALE en RECONNAISSANCE, de :

- 50 Km/heure en épreuve spéciale**
- 30 Km/heure en traversée de village**
- 30 Km/heure sur la route forestière**

Toute infraction relevée en Reconnaissances, par l'autorité de GENDARMERIE ou l'autorité MUNICIPALE ayant pouvoir de POLICE, motivera automatiquement un rapport transmis à la Direction de Course pour demande de sanction sportive pouvant aller jusqu'au REFUS DE DEPART du Rallye.

• À partir du 15 septembre 2018 •
2ème ÉDITION
• À partir du 15 septembre 2018 •

Hankook *XPERIENCE*

Partenaire de ses Pilotes

PROGRAMME DE FIDÉLITÉ ET
TROPHÉE OFFICIEL 2018/2019

 Hankook Xperience • www.hankook-rs.com

#HankookXperience

FFSA

* NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

 **Hankook**
Competition

 **P4**

 **CL** | **BRAKES**
MARIN Racing

 **LOZER**
HIGH PERFORMANCE LIGHTING

 **MOTUL**

 **MATEC SPORT**
COMPONENTS FOR RACING AND PERFORMANCE

 **Rallyes**
magazine

COMITE D'HONNEUR

Le Comité d'Organisation remercie chaleureusement les personnalités qui ont permis ou contribué efficacement à l'organisation du 40^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE :

<p>Madame Carole DELGA Monsieur Christophe RAMOND Monsieur André VIOLA Monsieur Jean Michel MOUGARD Monsieur Alain THIRION Monsieur Pascal BUGIS Monsieur Olivier FABRE Monsieur Nicolas DECHAUX Monsieur André DIVIES Monsieur Samuel TEISSIER Monsieur Vincent GAREL Mmes et Mrs les Conseillers Régionaux Mmes et Mrs les Conseillers Départementaux du Tarn et de l'Aude Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département du Tarn Monsieur le Directeur du Service des Routes du Département de l'Aude Mmes et Mrs les Maires des Communes traversées</p>	<p>Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée Président du Conseil Départemental du Tarn Président du Conseil Départemental de l'Aude Préfet du Tarn Préfet de l'Aude Maire de Castres – Président de la CACM Maire de Mazamet – Vice-président de la CACM Président de la Fédération Française du Sport Automobile Président de la Ligue Occitanie Pyrénées du Sport Automobile Président de la Ligue Occitanie Méditerranée du Sport Automobile Conseiller Régional</p>
---	--

LISTE DES ADRESSES

<p>Organisation et secrétariat Prise du Carnet d'Itinéraire - Vérifications préliminaires Accueil des Officiels Accueil des Concurrents Vérifications Administratives Compl. et Techniques Parc Fermé de Départ Accueil Presse – Salle de Presse PC du Rallye Parc Remorques Remise des Prix</p>	<p>ASA MONTS D'AUTAN – ECURIE MONTAGNE NOIRE Maison des Associations 41 rue Galibert Pons – BP 243 MAZAMET CEDEX Tel. 0563616766 – Fax. 0563610738 – Mail : rallyemontagnenoire@wanadoo.fr Palais des Congrès de MAZAMET PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARC DES EXPOSITIONS – Avenue du Sidobre – 81100 CASTRES PARKING DROUOT - Rue Christian d'Espic – 81100 CASTRES ESPACE GGG PEUGEOT-MAUREL – Face Gare SNCF – 81200 MAZAMET Palais des Congrès de MAZAMET Parc de la Molière – 81200 MAZAMET (Ouverture le Vendredi 26 juillet à 17H00) Palais des Congrès de MAZAMET</p>
---	---

PROGRAMME ET HORAIRES

Lundi 13 mai 2019		Parution du Règlement Ouverture des Engagements	
Lundi 15 juillet 2019	Minuit	Clôture des Engagements	
Vendredi 19 juillet 2019	18h00	Publication de la liste des engagés	Palais des Congrès MAZAMET
Samedi 20 juillet 2019	08H00 / 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives Obligatoires	Palais des Congrès MAZAMET
	08H00 / 18H00	Reconnaisances session 1	
Dimanche 21 juillet 2019	08H00 / 12H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives Obligatoires	Palais des Congrès MAZAMET
	08H00 / 18H00	Reconnaisances session 1	
du Mardi 23 juillet 2019 au Mercredi 24 juillet 2019	08H00 / 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et vérifications administratives Obligatoires	Palais des Congrès MAZAMET
Mercredi 24 juillet 2019	08H00 / 18H00	Reconnaisances session 2	
Jeudi 25 juillet 2019	08H00 / 18H00	Reconnaisances session 2	
Jeudi 25 juillet 2019	9H30 / 17H00	Séance d'essai – sur réservation –	
Vendredi 26 juillet 2019	10H00 / 12H30	Vérifications administratives, complém., et techniques	Parc des Expositions CASTRES
	13H30 / 17H00	Vérifications administratives, complém., et techniques	Parc des Expositions CASTRES
	10H00 / 17h00	Distribution Transpondeurs (caution 100 €)	Parc des Expositions CASTRES
	11H00 / 17H30	Mise en Parc fermé	Parc Drouot - CASTRES
	14H00	Ouverture du Parc d'Assistance - Placement -	Quartier Gare MAZAMET
	12H30	Conférence de Presse – Salle 1 Pavillon de la ville -	Parc des Expositions CASTRES
	16H30	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires sportifs- Etage	Parc des Expositions CASTRES
	17H30	Briefing Officiel – Salle 1 Pavillon de la ville	Parc des Expositions CASTRES
	17H00	Ouverture du Parc REMORQUES	Parc de la Molière MAZAMET
	18H00	Publication de la liste des autorisés au départ	Parc des Expositions CASTRES
	19H00	Publication de l'Ordre et des heures de départ	et Parc Drouot CASTRES
	22H56	Départ du 1 ^{er} Concurrent VHC du Parc Fermé	Parc Drouot - CASTRES
		Arrivée du 1 ^{er} Concurrent VHC au Parc fermé	Jardin Promenades – MAZAMET
Samedi 27 juillet 2019	08H00	Publication des Résultats partiels provisoires 1 ^{ère} étape	Info Temps
	08H45	Ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape	Jardin Promenades - MAZAMET
	19H47	Départ du 1 ^{er} Concurrent VHC pour la 2 ^{ème} étape	Jardin Promenades - MAZAMET
		Arrivée Finale du 1 ^{er} Concurrent VHC	Jardin Promenades - MAZAMET
		Récupération des transpondeurs	Jardin Promenades - MAZAMET
	19H50	Vérifications finales - Mazamet	Garage GGG PEUGEOT
		Publication du classement final provisoire du rallye	Info Temps
		30' Maxi après l'entrée en Parc du dernier concurrent.	Jardin Promenades - MAZAMET
Dimanche 28 juillet 2019	10H30	Remise Officielle des Prix	Palais des Congrès MAZAMET

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Complète le règlement standard des rallyes FFSA

Article 1 - ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise les 26,27 et 28 Juillet 2019, en collaboration avec l'Ecurie Montagne Noire, sous le patronage de la Ville de Mazamet, de la Région Occitanie du Département du Tarn et de l'Aude le :

40° RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE -TARN - AUDE

Avec la participation des communes de :

AUSSILLON, CASTRES, ESCOUSENS, FONTIERS-CABARDES, LABRUGUIERE, LACOMBE, LAPRADE, LATOURETTE-CABARDES, LE VINTROU, LESMARTYS, MASSAGUEL, MAZAMET, MIRAVAL CDES - ST AMANS VALTORET, ST DENIS, VERDALLE, VILLANIÈRE .

Ce Rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :
Ligue Régionale Occitanie-Pyrénées N° N27 en date du 01 avril 2019
F.F.S.A., N° 342 en date du 03 Mai 2019

Comité d'Organisation

Organisateur Technique
Président de l'ASA
Commissaire Général
Adjointe

Ecurie Montagne Noire
Jacques ETIENNE
Gérard BERTRAND
Sabine BROUDIC

Assistés de :

Cathy ALGANS
Philippe BARRAILLE
Alexandre BERTRAND
Lionel BERTHOUMIEU
Jean Claude BROUDIC
Daniel CENES
Christian DIBOUZEYDE
Patrice FERRAND
Jacques JONQUIERES
Bernadette PROM
Patrick THOMAS

Alexandre ASLANIS
Yvette BERTRAND
Philippe BARRAILLE
Michel BORDES
Sabine BROUDIC
Pierre DEMOULIN
Marie Odile FARENC
Daniel GREFFIER
Francis PENA
Dominique REY
Claude VAISSIERE

Tableau Officiel d'Affichage

- Avant le rallye Palais des Congrès MAZAMET
- Vendredi 26/7 Parc Expo CASTRES
- Samedi 27/7 INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET

Tableaux d'Informations

- Parc Fermé Parc Drouot de CASTRES
- Palais des Congrès de MAZAMET

1.1 - Officiels

Observateur FFSA

Jannick DAUBIGNE

Collège des Commissaires Sportifs

Président J.COURMONTAGNE
Membres Daniel BALDASSARI
Alain ROSSI
Secrétaire Fabien ZYCH

Direction de Course

Directeur de Course Michel LAROULANDIE
Directeur Adjoint (+ VHC) Joseph LORRE
Adjoint à la DC Jeanne BOI
Pierre BOI
Sylvie ZYCH
Joseph LORRE

Directeur Adj. Rallye 2

Délégués à la Direction de Course

Parc Assistance Marcel CABROL
Parcs Fermés et Regroupement Thierry LEFOLL
Chargé Publicité Thierry GRAUBY
Véhicule Tricolore Fabien PASCAL
Véhicule à Damiers Véronique PUYAU
Vérifications Adm/Techniques Joseph LORRE
PC Aude M. France POIRATON
Responsable Matériel/Chrono Huguette LABORIE
Responsable de l'Affichage Laurence LORRE

Délégués D.C. aux ES

Serge FREVILLE Thierry HAMONIC
Nicole BONNET

Adjoint D.C. Départ ES

Françoise FREVILLE
Jack BAFFALIE
Bernard GALARD

Adjoint D.C. Inter ES

Sylvie MONTET-CAZES
Marc CIER
Patrice MARTY

Commissaires Techniques

Responsable Christoph NATEWAJKO
Marcel CERDAN (+ Rallye2)
André FOURMENT
Jean Pierre FORESTELLO
Michel RAMU (+ VHC)
Bernard SANGLA
Cathy BERSLAKIENWICZ

Secrétariat Technique Delphine GRAUBY

Juges de Fait 1 Gérard & Joëlle TEXIER
Juges de Fait 2 Daniel SIRE/ Patrick AZEMA

Com. Sportifs Chargés des Relations avec Concurrents



Emilie TRAMONT



Myriam PUECH



Hervé BESSON



Gilles GUILLIER

Responsable de la Presse
Attaché de Presse
Protocole et Remise des Prix
Speakers

Marie-Odile FARENC
Olivier FOSSAT
Jacques ETIENNE
Frédéric LOMBARD
Vincent DOUGADOS
SONO VIDEO
Dr JP RIGOBERT
Dominique REY
J.Claude BROUDIC
Jacques JONQUIERES

Images Vidéo et TV RMN

Médecin Chef

Médecin Organisation

Responsable Matériel

Responsable Commissaires

Classements Informatiques

Responsable des transpondeurs

Radios SECURITE

Commissaire Gal. du Rallye

Commissaire Adjointe

Responsable de l'Affichage

Responsables des équipes d'implantation

ES 2/5/8/11

ES 1/4/7/10

ES 3/6/9

Parc des Expos CASTRES

Parc Fermé CASTRES

Parc Fermé MAZAMET

Parc Assistance MAZAMET

LC CHRONO
Carine ROMERO
L.V.M.C.
Gérard BERTRAND
Sabine BROUDIC
Laurence LORRE

Francis PENA
Patrick THOMAS
Alexandre BERTRAND
Claude VAISSIERE
Alexandre ASLANIS
Michel BORDES
Pierre DEMOULIN
Daniel CENES
Patrice FERRAND

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans d'éventuels additifs, ont la compétence de Juges de Faits

- Eligibilité

Le 40^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- * Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division
- * La Coupe de France des Rallyes - COEF. 4
- * Championnat de la Ligue Occitanie-Pyrénées Coef.3
- * Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie-Pyrénées

Le Rallye est inscrit en PEA.

1.2 - Vérifications

Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront sur le site du Rallye Montagne Noire (www.rallyemontagnenoire.com).

Les Vérifications administratives OBLIGATOIRES auront lieu lors du retrait du carnet d'itinéraires, à compter du samedi 20 juillet 2019 au Palais des Congrès de MAZAMET.

Outre la présentation des documents originaux ci-dessous, les concurrents devront fournir les photocopies de :

- * Permis conduire Pilote & Copilote en cours de validité,
- * Licences Pilote & Copilote de l'année en cours,
- * Photocopie 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

De plus ils recevront les documents et adhésifs nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux portières, plaques rallye, plaque immatriculation). En même temps il leur sera remis un adhésif ACCES PARC DES EXPOSITIONS CASTRES pour pénétrer sur le site le vendredi 26 juillet ainsi qu'un adhésif ASSISTANCE pour l'emplacement pré attribué au Parc à MAZAMET.

La distribution des transpondeurs (contre caution de 100€) ainsi que divers autres documents seront remis lors des VERIFICATIONS COMPLEMENTAIRES avant le contrôle des voitures.

Les VERIFICATIONS TECHNIQUES devront intervenir aussitôt après les vérifications administratives complémentaires. A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc Fermé de départ – Parc Drouot – rue Christian D'Espic à CASTRES.

Les VERIFICATIONS FINALES auront lieu à MAZAMET au Garage GGG MAUREL, Concessionnaire PEUGEOT
Prix Main d'œuvre Horaire : 60 € TTC

Article 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Article 3- CONCURENENTS ET PILOTES

3.1- Demande d'engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 40^{ème} RMN 2019, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée des photocopies des documents cités à l'art. 1.2 Vérifications.

avant le 15 Juillet 2019 minuit à

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION
BP 243 – 81207 MAZAMET CEDEX
Tél. 05 63 61 67 66 - 06 11 78 98 21

Le nombre d'engagés est fixé à 140 voitures maximum.
(pour les deux rallyes confondus – Modernes et VHC)
Au delà une liste d'attente pourra être créée.

Droits d'engagement avec Publicité Organisation :

ENGAGEMENT NORMAL

650 €

En cas de refus de la publicité organisation, les droits d'engagement seront doublés.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèques sont à libeller à l'ordre de :

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION

Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter les règlements applicables à ce rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé. L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne par mail à l'organisateur.

La retenue sera de:

* 30% pour demandes reçues avant le jeudi 18 juillet 2019, et de

* 50% pour demandes reçues jusqu'à la veille des vérifications techniques.

Passé ce délai les droits d'engagement seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

3.2- Equipage - Conforme au règlement standard FFSA

Tous les concurrents et les officiels devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire ou une pièce d'identité valide.

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident aura nécessité une intervention de secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamé par le licencié lui-même. Dans tous les cas, quelle que soit la nature des blessures, le licencié devra immédiatement remettre sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3- Ordre des départs

Le départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Moderne sera donné après les concurrents VHC, dans l'ordre suivant :

- > Pilotes prioritaires Rallye A et B
- > Autres pilotes suivant réglementation 2019

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES2) - hors pénalités - de la 1^{ère} étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes –

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 – Voitures autorisées (et marquant des points)

Sont autorisées les voitures :

Groupe A/FA compris WRC (2.0 & 1.6T), S.2000 2.0 Atmo et 1.6T(RRC) - Super 1600

Groupe R

Groupe N/FN, N2 série

Groupe F.2000

Groupe GT de Série - GT+

Groupe RGT (en CdF D2 seulement)

4.3 – Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans le parc d'assistance :

**** MAZAMET - Quartier Gare le Vendredi et le Samedi –**

L'accès au parc d'assistance de MAZAMET sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du pare-brise. Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé dans le parc. Les emplacements sont numérotés et pré-attribués.

Conformément à la réglementation, la présence de bâches de sol et d'un extincteur sont obligatoires dans le parc.
(Art. 4.3.2.3 de la réglementation 2019)

La vitesse est limitée à 20kms/H dans la traversée du Parc d'Assistance.

4.7 – Extincteurs

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc fermé d'arrivée.

En cas de non respect:

AVANT LE DEPART : mise en conformité

PENDANT LE RALLYE : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 5 – IDENTIFICATION VOITURES ET PUBLICITE

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye Montagne Noire 2019 devra avoir reçu le visa de l'Organisation.

5.1 – Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520X110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110mm) permettant le positionnement de la promotion. L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1- Description

Le 40^{ème} RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE - TARN - AUDE présente un parcours total de 419.520 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 140.270 kms.

L'intervalle entre chaque voiture du rallye sera d'une minute. L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc... sont repris dans le carnet de bord et le carnet d'itinéraires qui sera disponible, à compter du 20 JUILLET 2019.

PC RALLYE – Palais des Congrès MAZAMET
(derrière le Jardin des Promenades)

Tél. 05.63.61.67.66 – Fax. 05.63.61.07.38

6.2- Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du Code de la Route.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximums sur les 4 jours prévus (*deux sessions au choix*) -.

LES JOURS ET HORAIRES DE RECONNAISSANCE FIGURENT SUR LE TABLEAU EN PAGE 2 DU PRESENT REGLEMENT

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.
Une feuille de pointage sera remise à chaque équipage engagé avec le Carnet d'Itinéraires et le sticker NUMERO DE RECONNAISSANCE

Dans le but de protéger certains bas côtés fragiles, des cordes pourront être protégées (piquet, séparateurs ou autres dispositifs).
La détérioration volontaire des protections pourra entraîner des pénalités-
En outre, la route forestière du Plo del May est limitée à 30 KM/H.
Attention !! Déboisages en cours – Transports de grumes

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1- Départ

Sur l'ensemble du rallye, le rallye moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.

7.2- Dispositions Générales Relatives aux Contrôles.

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Relations Concurrents	Chasubles Rouges CRAC
Officiels ES et Parcs	Suivant réglementation
Chefs de Postes ES	Suivant réglementation
Commissaires ES	Suivant réglementation

7.3.17 – Nouveau départ après abandon / Rallye 2

(Conforme au Règlement standard des rallyes)

Tout concurrent engagé à un rallye national, ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

*Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents (document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye. Les demandes écrites devront parvenir au collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

*Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcé, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

*pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

*pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

*ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (Groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

*pour les pilotes prioritaires FIA/FFSA

*pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant susceptible d'un appel sportif.

7.5- Epreuves Spéciales (ES)

1ère Etape - CASTRES / MAZAMET - Vendredi 26 juillet

ES 1	LE VINTROU	10.770 KM X 1
ES 2	FONTBRUNO	14.900 KM X 1

2ème Etape - MAZAMET / MAZAMET - Samedi 27 juillet

ES 3/6/9	PAS DU SANT2	9.650 KM X 3
ES 4/7/10	LA LOUBATIERE	10.800 KM X 3
ES 5/8/11	LATOURETTE	17.750 KM X 3

7.5.17.3 – Dépannage

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisation et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4 – Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant sur le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, à l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué, sur la note d'information remise aux concurrents lors des vérifications, sur le carnet de bord et sur l'adhésif remis lors des vérifications, à coller sur votre tableau de bord.

7.5.20 – Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **jeudi 25 juillet de 9h30 à 17h** (réservation sur le site du rallye) et au plus tard lors de la récupération du Carnet d'Itinéraires – Les frais de participation sont fixés à 70 euros – Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture. Eventuellement le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essai. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises ou Audoises

7.6- Parc Fermé

Le Pointage en avance au CH 11A - n'est pas autorisé.

Article 8- RECLAMATIONS-APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont :

* **Infractions constatées en**
ZONE ROUGE (Feuillelet N°1) Départ Refusé

* **Pour la 1ère étape, Un classement partiel provisoire sera établi à l'issue de la dernière ES courue - hors pénalités - et affiché à le Samedi 27 Juillet à 8h00.**

Le Classement Final provisoire sera affiché le Samedi 27 Juillet au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent :

* **Tableau officiel → INFO TEMPS Parc fermé Mazamet**
* **Tableau d'info. → PC RALLYE Palais des Congrès**

Article 9- CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes
Championnat de France 2ème division ou Coupe de France.

Article 10- PRIX - COUPES

1 – PRIX en ESPECES (prix cumulables)

1 - au GENERAL	* au premier	1.100
	* au deuxième	700
	* au troisième	500
2 - au GROUPE <i>de 6 à 10 partants</i>	* au premier	300
	* au deuxième	200
	* au troisième	100
3 – à la CLASSE	* au premier	650
	<i>Si 6 partants minimum - de 6 = réduction 50%</i>	
	* au deuxième	300
	* au troisième	165
	* au quatrième	110
4 – Class. FEMININ 100% <i>si 2 partants minimum</i>	* à la première	400

Les groupes GT, GT+ et RGT seront confondus.
Les classes R2 et R2J seront confondus.

Total prix distribuables : 37.500

2 – PRIX en COUPES : (non cumulables)

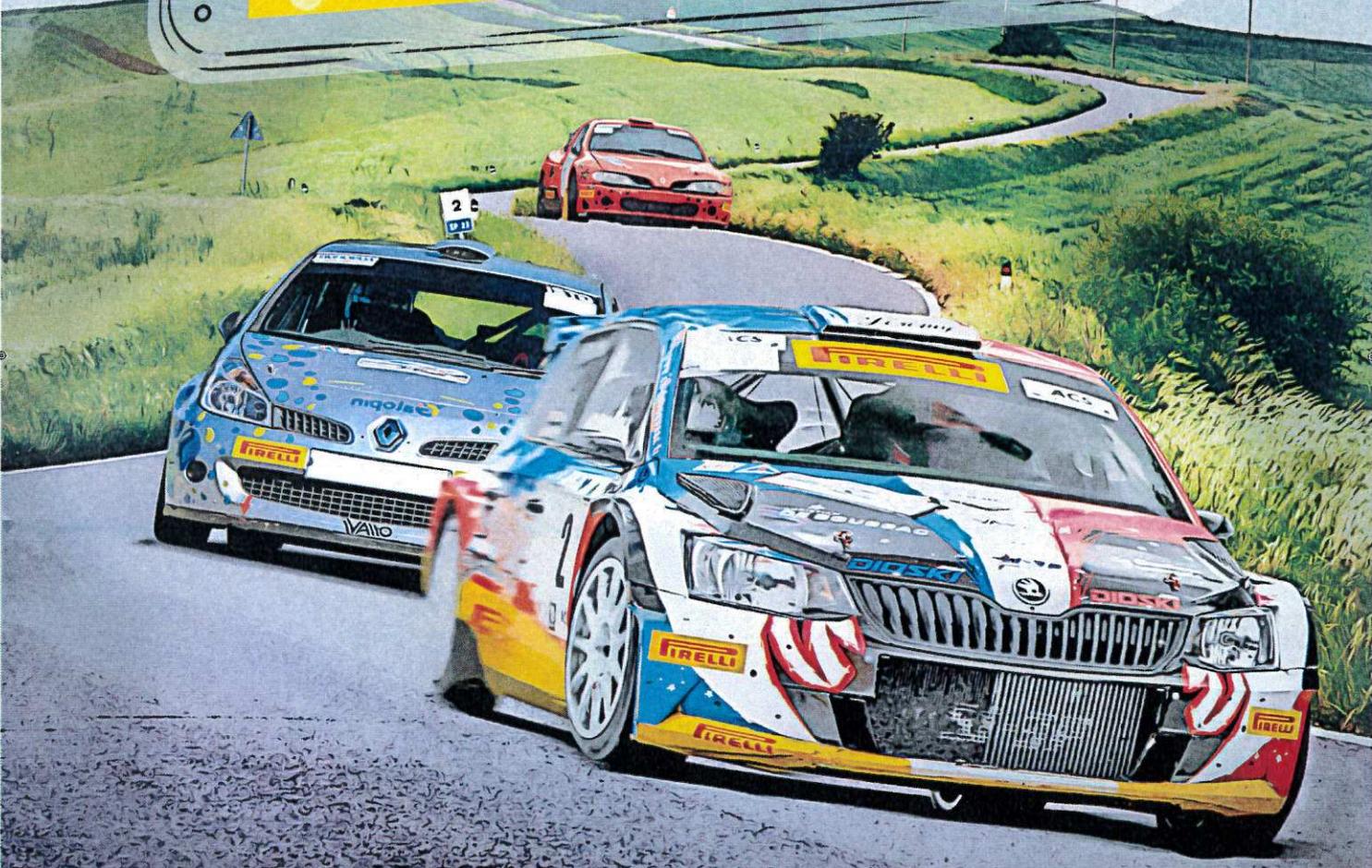
Les 3 premiers équipages	Classement GENERAL
Les 3 premiers équipages	Classement GROUPEs
Les 3 premiers équipages	Classement CLASSEs
Le premier équipage	Classement FEMININ
+ 6 Commissaires de sécurité	

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 28 Juillet à 10h30 au Palais des Congrès de MAZAMET. Les récipiendaires qui ne se présenteront pas personnellement, perdront le bénéfice de leur prix.
Tenue correcte exigée.

Pour le 40ème anniversaire, UN SUPER TIRAGE AU SORT aura lieu lors de la cérémonie de la remise des prix (Concurrents MODERNES et VHC confondus- (règlement spécifique sur le site du rallye).

Les concurrents absents à cette cérémonie ne pourront pas participer à ce tirage au sort

2019
TROPHÉE
PIRELLI



FULLATTACK

INSCRIPTION SUR PIRELLI.FR

COMMANDES ET INFORMATIONS AUPRÈS DE IVALTO
DISTRIBUTEUR OFFICIEL PIRELLI COMPETITION

☎ 04.37.41.74.34 ✉ contact@ivalto.com 🌐 www.ivalto.com



ATTENTION !!!

PERIODE ESTIVALE

Prévoyez à l'avance vos réservations
(HOTELS, CHAMBRES D'HOTES, GITES, CAMPINGS ...)

Plusieurs solutions :

* **OFFICE DE TOURISME DE MAZAMET-MONTAGNE NOIRE**

TEL. 05.63.61.27.07 - FAX. 05.63.61.31.35

accueil@tourisme-mazamet.com

* **OFFICE DE TOURISME DE CASTRES-HAUT LANGUEDOC**

TEL. 05.63.62.63.62 - FAX. 05.63.62.63.60

accueil@tourisme-castres.fr

sur les sites

www.tourisme.castres-mazamet.com

www.gites-de-France.com (Gîtes Tarn et Aude) - www.clevacances-tarn.com (Gîtes et Chambres d'Hôtes)

ou sur le site du rallye

www.rallyemontagnenoire.com

(*Rubrique Hébergements*)

ou téléphone Organisation

Tél . 05 63 61 67 66

**Après le rallye ...
la convivialité !!**

14 €

Amis sportifs

**Le samedi 27 juillet
à partir de 20h00**

**Philou vous propose
Apéro, Repas Grillades, Soirée
le tout en musique ...
Parc d'Assistance Mazamet
Venez nombreux**

RÉSERVATIONS : 05 63 61 50 95

**TIRAGE AU SORT
SPECIAL 40ème ANNIVERSAIRE**

Le Comité d'Organisation, avec le concours de



**procèdera le Dimanche 28 juillet après la traditionnelle
Remise Officielle des Prix du 40ème RALLYE
à un SUPER TIRAGE AU SORT d'une valeur de
5000 euros en bons d'achats**

*Sont concernés tous les concurrents - Modernes et VHC-
inscrits sur la liste des autorisés à prendre le départ
et présents physiquement à la cérémonie de Remise des Prix*